

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250620-26062025-1001-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

N/Réf. : 25/AF/VB/CT/BH/ED

148

## **ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DES CONCOURS ORGANISÉS POUR LE RECRUTEMENT DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX DE 2<sup>e</sup> CLASSE SESSION 2025**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,  
Vu le code général de la fonction publique, livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22 et L325-26 à L325-31,  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,  
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,  
Vu l'arrêté n°460/24/AF/VB/CT/BH/ED en date du 18 décembre 2024, complété par l'arrêté n°73/25/AF/VB/CT/BH/ED en date du 21 mars 2025 portant ouverture de concours organisés pour le recrutement de rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>e</sup> classe - session 2025,  
Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie B organisés en 2025, en date du 27 mars 2025,

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250620-26062025-1001-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des Centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant les courriers reçus de Monsieur Bertrand ACHARD, Directeur de la délégation Grand Est du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en date du 10 avril 2025, portant désignation de Monsieur Guillaume GALLAIRE en qualité de représentant du CNFPT dans les jurys du concours externe et de Madame Dominique PORNET-RIVOIRE en qualité de représentante du CNFPT dans les jurys des concours interne et 3<sup>e</sup> concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>e</sup> classe – session 2025.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membres de jury des concours organisés pour le recrutement des rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>e</sup> classe session 2025 et elles sont réparties en trois collèges égaux :

#### CONCOURS EXTERNE

##### LES ÉLUS LOCAUX :

Madame Marianne ECOFFET	Conseillère municipale Commune d'Héricourt (70) <i>qui remplacera la Présidente dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>
Monsieur Jérémy HOUSSAY	Conseiller municipal Commune de Chaligny (54)

##### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Rachel FERNANDES	Fonctionnaire territoriale désignée dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe Gestionnaire finances et comptabilité Commune de Frouard (54)
Monsieur Guillaume GALLAIRE	Représentant du CNFPT, désigné en application de l'article 42 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié Attaché principal Responsable du service carrière, paie et budget Département de la Meuse (55)

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250620-26062025-1001-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

### LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Monsieur Aurélien BELIN	Attaché principal Responsable du pôle expertise statutaire et gestion des carrières Centre de gestion de l'Aube (10)
Madame Florence TUPINIER	<i>Présidente du jury</i> Attaché principal Responsable de l'audit interne Ville et Eurométropole de Strasbourg (67)

### CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS

#### LES ÉLUS LOCAUX :

Monsieur Michel BRANDEBOURGER	Conseiller municipal Commune du Ban-Saint-Martin (57)
Monsieur Hervé REYNAUD	Conseiller municipal Commune de Mâcon (71)

#### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Anne HEIDEIGER	Fonctionnaire territoriale désignée dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe Responsable du service vie scolaire Commune de Jarville-la-Malgrange (54)
Madame Florence SCHUHMACHER	<i>Présidente du jury</i> Directeur territorial Directrice adjointe des achats et de la commande publique Collectivité européenne d'Alsace

### LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Monsieur Pierre-Alain BEAUFUMÉ	Attaché principal Directeur général des services Communauté de communes Bresse Haute Seille (39)
Madame Dominique PORNET-RIVOIRE	Représentante du CNFPT, désignée en application de l'article 42 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié Ingénieur en chef Directrice retraitée INSET de Nancy (54) <i>qui remplacera la Présidente dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250620-26062025-1001-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

## ARTICLE 2<sup>e</sup> : DÉSIGNATION DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE ORALE

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de correcteur de l'épreuve orale d'admission d'entretien avec les membres des jurys des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>e</sup> classe session 2025 :

Madame Véronique BOISSAC	Attaché hors classe Responsable des Pôles Ressources & Développement et Emploi & Carrières Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (54)
Monsieur Benjamin HUGUENIN	Attaché principal Responsable de l'unité Concours et examens professionnels Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (54)
Monsieur Mimoun ZAZZA	Attaché principal Responsable du service Emploi et prospection des talents Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (54)

## ARTICLE 3<sup>e</sup> : INDÉMNISATION DES MEMBRES

Les membres du jury et les correcteurs de l'épreuve orale seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

## ARTICLE 4<sup>e</sup> : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ARTICLE 5<sup>e</sup> : PUBLICITÉ

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 20 JUIN 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur,



Alain FAIVRE

# Bordereau de signature

[276708] - 2025-06-10 - CC RP2CL ARRETE  
JURY SESSION 2025 - EAC - Concours et  
examens

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250620-26062025-1001-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception en préfecture : 27/06/2025

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	23/06/2025	<b>Action : Visa</b>  Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2025-06-10 - CC RP2CL ARRETE JURY SESSION 2025 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 23/06/2025 10:41:39 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	25/06/2025	<b>Action : Signature</b>   Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> ( Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE ) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 02 mai 2024 à 10:58 au 02 mai 2027 à 10:58.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : CDG54 // Directeur